

Berce du Caucase

(*Heracleum mantegazzianum*)



Photo fournie gracieusement par Patrick Hodge, MRN.

La berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*), également connue sous le nom de berce géante, est une plante vivace et un membre de la famille des carottes. C'est une plante ornementale de jardin venant du sud-ouest de l'Asie qui se naturalise dans l'Amérique du Nord et devient de plus en plus commune dans le Sud et le Centre de l'Ontario. La berce du Caucase peut se propager facilement et pousse le long des bords de chemin, des fossés et des ruisseaux. Elle envahit les vieux champs et des habitats indigènes comme les boisés dégagés.

Espèces similaires

Il y a un certain nombre de plantes qui ressemblent beaucoup à la berce du Caucase, y compris la berce laineuse, l'angélique pourpre, l'angélique sauvage, la valériane, la livèche et la carotte sauvage. Ces plantes ne sont toutefois pas aussi grosses que la berce du Caucase adulte qui peut atteindre jusqu'à 5,5 m de hauteur dans des conditions idéales. Les bouquets de fleurs blanches ressemblent à ceux de la carotte sauvage mais sont généralement plus espacés et peuvent former une inflorescence de près d'un mètre de largeur.

Répartition

La berce du Caucase a une aire de répartition dispersée dans le Sud et le Centre de l'Ontario, au sud d'une ligne allant de l'île Manitoulin à Ottawa.



Tige de la berce du Caucase. Remarquez les poils grossiers.

Photo fournie gracieusement par Ron Black, MRN.

Biologie

Les graines peuvent prendre plusieurs années à germer et elles sont viables dans le sol pendant une période maximale de 15 ans. Au cours de la première année, la plante produit une rosette de feuilles de jusqu'à un mètre de hauteur. Après 2 à 5 ans, la plante produit des fleurs. En développant une grosse racine, des tiges épaisses et creuses ainsi que de grosses feuilles lobées se forment. Les tiges sur la plante sont couvertes de taches violacées et de poils durs remplis de sève. La sève peut également se ramasser dans la base des tiges creuses. La berce du Caucase fleurit une seule fois, sauf si les bouquets de fleurs sont endommagés avant d'ouvrir. Une fois que la plante a produit des graines, elle meurt. Chaque plante peut produire jusqu'à 120 000 graines ailées (typiquement 50 000). Les graines qui tombent dans des ruisseaux peuvent flotter pendant trois jours. Elles peuvent se déplacer sur de longues distances sur l'eau de fossés et de ruisseaux. Les graines peuvent également être propagées jusqu'à 10 m de distance par le vent.

Répercussions sur les ressources naturelles

On a observé que la berce du Caucase peut plonger dans l'ombre les plantes indigènes, bien que les scientifiques n'aient pas fait de recherches approfondies sur ses répercussions en Ontario ou au Canada. Au Royaume-Uni, cette plante pousse dans des zones en bordure de lacs, de ruisseaux et de terres humides, et elle fait tomber dans l'eau les roches, le sol et d'autre matériel se trouvant sur le bord des ruisseaux. Ceci menace les aires de frai du saumon. Des répercussions similaires sont possibles en Ontario.

Inquiétudes pour la santé

La sève aqueuse et transparente de la berce du Caucase renferme des toxines qui peuvent causer une dermatite (inflammation de la peau) grave. Vous pouvez être brûlé sérieusement si votre peau touche à la sève et qu'elle est ensuite exposée au soleil. Les symptômes apparaissent dans les 48 heures qui suivent et comprennent des cloques douloureuses. Des cicatrices violacées peuvent se former et persister pendant des années. Les médias et certains sites Web ont rapporté que l'exposition des yeux à la sève peut causer une cécité temporaire ou permanente. Aucune preuve d'une cécité permanente liée à l'exposition à la berce du Caucase n'a pu être trouvée dans la littérature actuelle. L'exposition à la berce laineuse et au panais sauvage peut causer des réactions similaires.



Pied et bouquets de fleurs de la berce du Caucase.
Photo fournie gracieusement par Karen Rimmer.

Prévention

N'achetez pas, n'échangez pas et ne faites pas pousser de la berce du Caucase dans votre jardin. Achetez seulement des espèces de jardin indigènes ou non envahissantes. Lorsque vous transportez du sol, du sable ou du gravier, assurez-vous qu'il ne renferme pas de berce du Caucase (plantes et graines).

Enlèvement et gestion

Si de la berce du Caucase pousse sur votre propriété, nous vous recommandons d'embaucher un professionnel pour enlever cette plante. Ceci permettra de l'enlever en toute sécurité en éparpillant le moins de graines possible. La réduction d'une grosse population de berces du Caucase demande beaucoup de temps. Le meilleur temps pour enlever cette plante est à la fin d'avril ou au début de mai. La plante mesure alors moins de 30 cm de hauteur, est plus facile à sortir du sol et est plus vulnérable aux herbicides. Cette période de l'année est également plus fraîche qu'en été et le port de vêtements de protection est plus confortable.

Vêtements de protection : Portez des vêtements de protection, y compris des gants imperméables, une chemise à manches longues, des pantalons et une protection pour les yeux. Il est recommandé de porter une combinaison jetable pour pulvériser par-dessus vos vêtements ordinaires (ces combinaisons de qualité commerciale sont imperméables). Enlevez les vêtements de protection en faisant attention pour éviter de transférer la sève des vêtements à votre peau. Lavez vos gants en caoutchouc avec de l'eau et du savon, puis enlevez votre combinaison ou autres vêtements externes. Lavez de nouveau vos gants en caoutchouc, puis enlevez-les. Enlevez ensuite votre protection pour les yeux. Placez les vêtements non jetables avec les autres vêtements à laver et lavez-vous immédiatement avec de l'eau et du savon.

Contrôle mécanique :

Enlèvement au printemps (comme au début de mai) :

Utilisez une bêche pour enlever le plus de racine possible. Il peut être plus difficile de déterrer des plantes plus vieilles puisque les racines peuvent alors s'être étendues sur plus d'un mètre de profondeur. La plante peut repousser à partir des racines restantes et vous devrez peut-être creuser à plusieurs reprises pour enlever toutes les racines. Vous pourriez aussi recouvrir la zone creusée avec du plastique noir pour empêcher la nouvelle croissance. S'il est possible d'utiliser des machines, tondez les nouvelles pousses toutes les deux semaines.



Pied et bouquets de fleurs de la berce du Caucase.

Photo fournie gracieusement par Karen Rimmer.

Enlèvement à l'été (comme au début de juillet) :

- *Plantes sans fleurs :* Si l'infestation est petite, creusez pour enlever les tiges et les racines, et séchez-les bien avant de les jeter.
- *Plantes avec fleurs :* Pour empêcher les graines de germer et de s'étendre, enlevez l'inflorescence (têtes des fleurs) avant qu'elle ne mûrisse (lorsque les fleurs sont blanches). **Nota : Si l'inflorescence est passée de blanc à vert, des graines sont produites et il sera très difficile d'enlever l'inflorescence et/ou de couper les plantes sans propager les graines.** Retournez souvent dans la zone et enlevez toute nouvelle pousse.

Contrôle à l'aide d'un herbicide :

On peut utiliser des herbicides pour contrôler des plantes comme la berce du Caucase qui sont toxiques au toucher. Le glyphosate est efficace pour contrôler les parties épigées de la berce du Caucase. L'épandage d'herbicides foliaires donne de meilleurs résultats au printemps sur les plantes en pleine croissance, avec un épandage subséquent en été pour les plantes manquées ou qui ont repoussé. Puisque le glyphosate est non sélectif et enlève seulement la végétation verte avec laquelle il entre en contact, de nouveaux semis germeront souvent et émergeront après l'épandage du glyphosate. Nous vous suggérons de couvrir les zones traitées au glyphosate avec du paillis 10 à 14 jours après l'épandage. Ceci empêche les graines de germer et les semis de pousser. Les traitements à l'herbicide doivent être répétés dans les années qui suivent. Si la plante fleurit, l'herbicide ne sera pas très efficace. Si c'est le cas, enlevez l'inflorescence au lieu d'épandre l'herbicide. Suivez les instructions sur l'étiquette ainsi que les lois provinciales et fédérales applicables lorsque vous utilisez des herbicides.



Semis de la berce du Caucase.

Photo fournie gracieusement par Rachel Gagnon, Ontario Invasive Plant Council.

Élimination :

Ne pas brûler. Ne pas composter. Enlevez soigneusement l'inflorescence (têtes des fleurs) des tiges et placez-la dans un sac de plastique noir. Faites attention de ne pas laisser tomber de graines lorsque vous faites ceci. Scellez bien les sacs et laissez-les en plein soleil pendant environ une semaine. Laissez les racines et les tiges sécher complètement avant de les jeter. Communiquez avec votre municipalité pour savoir si vous pouvez envoyer des sacs renfermant des berces du Caucase au dépotier municipal local.

En cas d'exposition ou de contact direct(e) avec cette plante

Si de la sève entre en contact avec votre peau, lavez bien la partie exposée avec de l'eau et du savon. Gardez cette partie à l'abri du soleil. Si vous développez une photodermatite (inflammation de la peau causée par une exposition au soleil), consultez un médecin.

Si de la sève touche à un œil, rincez l'œil immédiatement avec de l'eau et consultez un médecin sans tarder.

Si vous croyez avoir de la berce du Caucase sur votre propriété ou si vous en apercevez dans votre collectivité, veuillez appeler la ligne d'information sur les espèces envahissantes au 1 800 563-7711 ou signalez ce que vous avez vu en ligne à www.invadingspecies.com/Report.cfm. On vous demandera d'envoyer des photos pour identifier la plante. Ne récoltez pas des parties de la plante à des fins d'identification.

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le ministère de l'Environnement ainsi que le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario collaborent avec nos partenaires (spécialement l'Ontario Federation of Anglers and Hunters, l'Ontario Invasive Plant Council, les municipalités et les offices de protection de la nature) pour fournir de l'information aidant à identifier et à contrôler la berce du Caucase.

Autres ressources

Ontario Invasive Plant Council

Programme de sensibilisation aux espèces envahissantes

ontario.ca/especesenvahissantes

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario

Ontario Weeds

Pour plus de renseignements

Appelez la ligne d'information sur les espèces envahissantes au 1 800 563-7711.